



COMPTE RENDU DU CTL DU 15 janvier 2021

Présents pour la CGT : Son Lam Pham et Christophe Flaux
Ce CTL s'est tenu en audio-conférence pour cause de crise sanitaire Covid.

ORDRE DU JOUR

1. Procès verbal des CTL du 02/11/20 et du 20/11/20 - 10h et 11h - (pour approbation)
2. Emplois 2021 (pour avis)
3. Ponts naturels 2021 (pour avis)
4. Questions diverses

Cette réunion du CTL est la re-convocation du CTL« emplois » prévu le 7 janvier. En effet, ce dernier n'a pas pu se tenir faute de quorum et a été reconvoqué le 15 janvier 2021. La plupart des OS avaient boycotté la première convocation du 7/01 en signe de protestation contre les suppressions d'emplois annoncées

1. Procès verbal des CTL du 02/11/20 et du 20/11/20 - 10h et 11h - (pour approbation)

Adoptés à l'unanimité

2. Suppressions d'emplois 2021 (pour avis)

La CGT a boycotté la 1ère convocation au CTL du 7 janvier car nous ne « négocions » pas sur les suppressions d'emplois que vous connaissez déjà (voir notre article [Suppressions d'emplois dans le 95 par service en 2021](#)). Rien ne change lors de cette 2ème convocation.

Vote : CONTRE à l'unanimité des organisations syndicales.

Concernant les collègues visés par la suppression de leur poste (7), ils ont été informés par la direction de leurs droits et garanties. En cas de problème, n'hésitez pas à nous contacter !

Ponts naturels 2021 (pour avis)

La direction a proposé les 14 mai et 12 novembre comme ponts naturels pour l'année 2021. Le 1er pont étant couvert par une autorisation d'absence exceptionnelle, les élus CGT ont demandé que le 2ème soit compensé par les écrêtements horaires des années précédentes (pour rappel, 4450 heures ont été écrêtées au 1er semestre 2020). La directrice a refusé notre demande.

Questions diverses

1) Situation sanitaire au 13/01/21 et depuis le 17/03 :

46 cas avérés (dont 4 en cours)

82 cas de suspicions (dont 1 en cours)

275 cas contact (dont 4 en cours)

123 agents confirmés vulnérables dont 119 en télétravail (les 4 autres sont en ASA)

la 11ème vague de déploiement des portables pour le télétravail vient de débuter car ce n'était pas la priorité (!)

2) Demande d'ASA pour coupure d'électricité sur Montmorency

Une coupure électricité est prévue par Enedis le journée du 19 janvier sur la commune de Montmorency. Les collègues auront donc droit à une journée d'autorisation d'absence (ASA) sauf qui sont en télétravail VPN 10 car ces derniers pourront télétravailler.

3) Journée du 22 janvier pendant laquelle Hélios ne sera pas disponible

Les collègues ne bénéficieront pas d'ASA mais pourront discuter de l'organisation dans les SGC (sic).

4) SiP Cergy

La CGT a alerté la direction des mauvaises conditions de travail des collègues du SIP de Cergy suite à la mise en place des blocs fonctionnels, réorganisation qu'ils n'ont pas demandée. La direction s'est étonnée car les collègues ne s'en sont jamais plaint ! En tout cas, des collègues nous ont informés que des tâches leur ont été attribués alors qu'elles ne leur étaient pas dévolues initialement. Ce qui est certain et nous le répétons : les réorganisations intempestives ne vont pas améliorer les conditions de travail des collègues ni le service rendu aux usagers ! Ce sont les moyens humains qui manquent.

5) Réouverture au public ?

Concernant la réouverture des accueils au public, la direction projette une réouverture progressive avec un flux continu les matinées et des réceptions dur Rdv les après-midis avec la présence d'un vigile jusqu'à fin février.

6) Attribution ponctuelle du Fonds de Solidarité aux Entreprises aux vérificateurs des BdV du 95

Question posée à la direction par la CGT par mail le 12/01/2021 (question restée sans réponse jusqu'à ce jour) :

« Madame la directrice,

Les vérificateurs du Val d'Oise ont été informés récemment par mail, que leur était confiée, de manière prioritaire, la mission de répondre aux demandes de fonds d'aide Covid aux entreprises. Ils sont priés de traiter la liste avant fin janvier 2021. Ils ont reçu les notes à appliquer par mail également.

Si chacun comprend bien les nécessités d'adaptation engendrées par la crise sanitaire, il n'en reste pas moins que cette décision surprenante n'a pas été anticipée. Elle n'est accompagnée d'aucun dispositif de formation ni de gestion des priorités issues de la mission de contrôle que les brigades ont continué à assurer dans un contexte très difficile.

Par le présent courriel, nous vous demandons en tant que représentants du personnel, la réunion urgente du CTL et du CHSCT au sujet de la modification des conditions de travail que cette décision entraîne. De plus, d'un point de vue statutaire, le traitement des FDS est une modification de mission qui a engendré, lors de sa mise en place à la DGE, un appel au volontariat par une instruction interne en vue du détachement momentané dans cette mission. Or, ici, on ne demande pas l'avis aux agents, on les informe par mail de ce changement substantiel. Pourquoi les agents du Val d'Oise seraient-ils traités différemment de leurs collègues de la DGE ? Par ailleurs, il s'agit, d'un point de vue des conditions de travail, d'une mission nouvelle avec des applications inconnues jusqu'alors. Cette difficulté est aggravée par le fait que les instructions nous sont données par notes à lire individuellement dans une situation très souvent isolée de télétravail. Ajouté à cela que les difficultés d'instruction des demandes sont nombreuses, les entreprises demandeuses sont très exigeantes, et les critères d'attribution du fonds d'aide ont évolué récemment en se complexifiant. Tout ceci rend nécessaire, à notre avis, une formation adaptée des agents à qui vous demandez cet effort.

Enfin, le stress des vérificateurs est augmenté par l'absence de précisions de votre part concernant les retombées de cette mission FDS sur les objectifs de contrôle fiscal, qui obligent les agents à gérer les impératifs de procédures de CFE lancées parallèlement au fonds d'aide. Nous vous demandons donc, dans le cadre de la lutte contre les risques psycho-sociaux, d'une part, de laisser un délai supplémentaire aux agents si les travaux d'apurement des demandes Covid ne peuvent être traitées avant fin janvier ; d'autre part, d'alléger le programme de contrôles de 2021 qui est grevé par le temps affecté aux demandes Covid. »

Une représentante FO est intervenue pour appuyer notre question à la direction : elle a dénoncé le manque de transparence de la DDFIP, qui n'a rien annoncé au CTL du 14 décembre, alors qu'elle avait déjà élaboré ce projet ; les vérificateurs pataugent dans les nouvelles applications (et même e-contact, qui n'est pas vraiment nouvelle, mais très peu utilisée) ; les consignes d'application sont souvent contradictoires entre elles ; le programme de vérifications n'est pas mis en suspens pendant ce temps : même si la direction a enlevé un dossier dans l'objectif de chaque vérificateur (12 dossiers à rendre pour 2021 au lieu de 13), le traitement du FDS ne va prendre minimum 1 mois,

mais 2 mois, sans compter que les demandes de décembre vont arriver bientôt.

Eléments de réponse orale de la DDFiP du Val d'Oise au CTL du 15 janvier 2021 :

- Pour la DDFiP, les agents de la DGE ont été détachés dans un service de Taskforce spécialement mis en place et ils y travaillent à temps plein. La procédure de détachement n'est pas adaptée aux services de la DDFiP.

Pour la CGT, il y a donc 2 poids 2 mesures : comment se sentir valorisé dans ces conditions ? Au moins, la situation à la DGE est claire (c'est FDS ou bien les missions habituelles), ce qui n'est pas le cas pour les vérificateurs du Val d'Oise ! En tout cas, c'est aussi du plein temps dans le 95 !

- Pour la DDFiP 95, c'est le nombre de demandes de FDS (x 3 en décembre) qui a surpris tout le monde, d'où la sollicitation des brigades de vérifications. La direction précise qu'elle a mis en place 2 collègues référents pour répondre aux questions des agents.

Pour la CGT, le nombre de demandes a été sous-évalué par la direction, sans doute par un optimisme commode, qui lui permettait de ne pas y affecter les brigades dans un premier temps, espérant sauver ainsi la stat de Contrôle Fiscal Externe de 2021. La DG et la DDFiP n'ont pas su anticiper et ça retombe sur les personnels.

- Pour la DDFiP 95, en ce qui concerne le changement dans les conditions de travail (nouvelle législation complexe à appliquer, nouvelles applications : RSP, Gespro, Opale, e-contact), elle ne voit pas où est le problème car cette mission est semblable à la mission habituelle des vérificateurs : c'est du contrôle de fraude ! Et d'ailleurs, selon elle, les vérificateurs utilisent ces applications quotidiennement dans leur mission habituelle de CFE.

Pour la CGT, la direction ne veut pas voir, et elle est très mal informée : d'abord, ces applications sont réellement nouvelles pour les vérificateurs (la preuve en est, c'est que nous venons d'y être habilités, avant, nous n'y étions pas). Ensuite, ce n'est pas parce que c'est du contrôle, qu'il n'y pas de changement dans nos missions : la législation du FDS est vraiment nouvelle et complexe... et très mal rédigée (les secteurs d'activités par exemple : selon les documents disponibles, ils portent trois noms différents : annexe 1 et 2, secteurs S et Sbis, ou bien Secteurs A, B, C... Pas facile de s'y retrouver !)

- Globalement, pour la DDFiP du val d'Oise, c'est très simple : c'est la pandémie, donc il faut s'adapter à ce que l'on ne maîtrise pas. Elle ne s'adresse pas ici à des agents d'exécution, mais à des cadres A. Elle accepte de tenir compte de l'impact du FDS dans les résultats du CFE, mais les objectifs sont là. Pour elle, pas besoin d'une formation et le risque psycho-social (le stress) n'existe pas, donc pas de CHSCT. La directrice des missions fiscales a, elle, remercié les vérificateurs car l'avancement est très correct, en soulignant le rôle positif des 2 référents et la qualité (selon elle) de la documentation.

Pour la CGT, les agents d'exécution apprécieront les propos élitistes de la DDFiP ! Elle répond donc par la négative à l'ensemble des questions des vérificateurs. Même la réduction à 12 de l'objectif n'est pas proportionnelle à l'augmentation de charge de travail. Les vérificateurs, eux aussi, apprécieront !

- 123 agents vulnérables dont 4 en ASA (le reste est en télétravail)
- 21 femmes enceintes dont 18 sont en arrêt maternité et 3 en télétravail
- 14 agents sont conjoint ou parent d'une personne fragilisée